

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2013  
Convocation du 24 juin 2013  
Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjoints

Nombre des  
conseillers

WEBER Jean-Marc - SPIELMANN Florence -  
WENGER Bernadette - TROESTLER Vincent

élus :  
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

Conseillers en  
fonction :

FENGER Jean-Pierre - BLEGER Mathieu - GOEPP Christian - BUCHMANN  
Philippe - METZ Sylvain - WEICKERT Jean-Luc - GEISTEL Anne  
GUILLERMINET Didier - GRIMLER Damien

23

Absents excusés : M. BUREL Christophe a donné pouvoir à M. RUCH Jean-Luc  
M. TROESTLER Vincent a donné pouvoir à M. WEBER Jean-Marc  
M. GUNTZ Frédéric

Conseillers présents  
et représentés :

15

Absents : Mmes HUBER Cathie - SERBONT Christine  
MM SCHAEFFER Thomas - FISCHER Serge - KURZ Christophe -  
MULLER Marc - STOEFFLER Patrick

M TROESTLER Vincent quitte la séance après le vote du point VI  
M BUCHMANN Philippe arrive au point III  
M GUILLERMINET Didier arrive au point II

## **I APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2013**

N°65 /13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013.

## **II DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Aucune déclaration n'est à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal.

## **III CESSION DE TERRAIN**

N°66 /13

M le Maire présente la demande de M et Mme Pierre KOCHER qui souhaitent acquérir un terrain d'une superficie de 2 ares attenant à l'immeuble sis 57 rue du Gal de Gaulle, parcelle cadastrée section 1 n°31.

Afin de pouvoir solliciter l'avis des domaines pour connaître d'une part la valeur du terrain et d'autre part la délimitation exacte de la parcelle à céder, le géomètre doit intervenir pour procéder à un relevé d'arpentage.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour la cession à titre onéreux de cette parcelle à M et Mme Pierre KOCHER
- Autorise le Maire à demander un relevé d'arpentage
- Autorise la Commune à prendre en charge les frais de géomètre

**IV AMENAGEMENT DES RUES DE LATTRE DE TASSIGNY, DE LA POSTE, DES CHÊNES, DES TILLEULS ET DES SAPINS : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE** N°67/13

Vu la délibération n°87/12 du 15 octobre 2012 attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues de Lattre de Tassigny, de la Poste, des Chênes, des Sapins et des Tilleuls à TOPOS AMENAGEMENT,

Vu la délibération n°16/13 du 11 mars 2013 approuvant l'Avant-Projet Sommaire présenté par la société MP CONSEIL,

Vu la délibération n° 48/13 du 6 mai 2013 approuvant le projet pour un montant de 550 000,- € HT (657 000,- € TTC)

Considérant que l'article 3.4.3 du Cahier des Clauses Particulières prévoit qu'à l'issue de l'avant-projet, le maître d'ouvrage ayant accepté le coût prévisionnel définitif, le forfait définitif de la rémunération de maître d'œuvre doit être fixé par voie d'avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif de la maîtrise d'œuvre comme suit :
  - Taux de rémunération : 3,95 %
  - Coût prévisionnel définitif des travaux HT : 550 000,- € (657 000 € TTC)
  - Forfait définitif de rémunération : 21 725,-€ (25 983,10 € TTC))
- Autorise le Maire à signer l'avenant °1 et tout autre document se rapportant à ce dossier

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2152/310.

**V AMENAGEMENT DES RUES DE LATTRE DE TASSIGNY, DE LA POSTE, DES CHÊNES, DES TILLEULS ET DES SAPINS: ATTRIBUTION DES MARCHES** N°68/13

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2013, pour les travaux d'aménagement des rues de Lattre de Tassigny, de la Poste, des Chênes, des Sapins et des Tilleuls,

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation,

Considérant le procès-verbal de décision d'attribution des lots de la Commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2013, pour les travaux d'aménagement des rues de Lattre de Tassigny, de la Poste, des Chênes, des Sapins et des Tilleuls,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le lot 1 « Travaux de voirie » à l'entreprise TRANSROUTE pour un montant TTC de 445 911,90 €
- Décide d'attribuer le lot 2 « Réseaux secs » à l'entreprise CRESA SA pour un montant TTC de 150 132,23 €
- Approuve les actes d'engagement relatifs à ces travaux
- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2152/310.

## **VI SECURISATION PISTE CYCLABLE RUE D'ALTORF**

N°69 /13

Suite aux différentes réunions tenues avec l'Association Foncière de Duttlenheim et la Commission d'Urbanisme, Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au Maire, propose de mettre en place des barrières motorisées pour assurer la sécurité de la piste cyclable rue d'Altorf fréquentée par un nombre important de véhicules circulant à des vitesses excessives et, présente plusieurs devis au Conseil Municipal.

Cet ouvrage sera soumis pour avis au responsable des pistes cyclables intercommunales de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à passer commande auprès de la société SIGNATURE pour un montant TTC de 14 494,32 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2152/300.

## **VII COMPLEXE SPORTIF ET SOCIOCULTUREL**

N°70 /13

Vu la délibération n°52/13 relative aux travaux de création de local détente au complexe sportif et de déplacement de baie vitrée au complexe socioculturel,

Vu l'avis de l'instructeur du Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme en date du 12 juin 2013,

L'ensemble de ces travaux nécessite l'instruction d'un permis de construire déposé par un architecte DPLG,

Après délibération, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention (M. FENGER), autorise le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre sur travaux existant pour l'extension du complexe sportif et socioculturel, pour un montant HT de 6 000 € (7 176,- € TTC).

Ce contrat couvre la maîtrise d'œuvre pour la création du local détente au complexe sportif et le déplacement de la baie vitrée au complexe socioculturel, côté est.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 21318/230.

## **VIII ETANG DE PECHE**

N°71 /13

Sur proposition de la Commission des Associations réunie en date du 25 juin 2013, Monsieur Vincent TROESTLER, adjoint au Maire, soumet 2 devis pour le curage et la mise en place de l'enrochement pour les berges de l'étang de pêche.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à passer commande auprès de l'entreprise GREDER pour un montant de 6 279,- TTC pour le curage de l'étang et pour un montant de 46 375,61 € TTC pour la mise en place de l'enrochement pour les berges de l'étang.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2128/505.

Ce point a été voté après le point III.

## **IX MODIFICATION NOUVEAU TRACE TERRAIN DE BASKET- BALL - ESSC**

N°72 /13

M le Maire présente le courrier de la société Sports et Loisirs « La Concorde 1913 » nous informant de la mise en place d'un nouveau tracé des terrains de Basket Ball, au complexe sportif, imposé par les nouvelles normes pour la saison 2013-2014.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à passer commande auprès de la société GUINAMIC pour un montant de 36 190,96 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2152/230.

**X**      **MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE A TITRE GRATUIT**      N°73 /13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le concept city bus : la société INFOCOM FRANCE met à disposition des véhicules neufs, avec kilométrage illimité, garantie constructeur et personnalisés aux logos des collectivités locales.

Seuls l'assurance, l'entretien et le carburant sont à la charge de la collectivité.

Ce dispositif permettrait à la Commune de disposer d'un nouveau véhicule sans investissement pour permettre le transport des enfants des centres de loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son autorisation au Maire pour adhérer à ce concept.

**XI**      **PLAQUE MONUMENTS AUX MORTS**      N°74 /13

M le Maire présente au Conseil Municipal un courrier émanant de M WEIL demandant à ce qu'une plaque commémorative soit apposée sur le monument aux morts avec la mention suivante :  
« A nos concitoyens juifs victimes de l'idéologie nazie durant la seconde guerre mondiale ».

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire apposer une plaque au monument aux Morts en souvenir des concitoyens juifs et à passer commande auprès de l'entreprise MISSEMER pour un montant TTC de 735,76 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/2158-104.

**XII**      **QUESTION DE PERSONNEL**      N°75 /13

**1) Services administratifs**      N°75a/13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3,1°;

Vu la délibération n°58a/13 en date du 6 mai 2013 renouvelant le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures au service administratif du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013;

L'agent titulaire du poste mettra fin de manière anticipée au contrat pour cause de déménagement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

Considérant la nécessité de remplacer cet agent pour effectuer des tâches comptables principalement et diverses autres tâches de secrétariat ;

Vu la délibération n°64/13 en date du 3 juin 2013 créant le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires pour une durée de 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°64/13
- de créer un nouveau poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 27h30 heures hebdomadaires pour une durée de 4 mois, à compter du 5 août 2013.

**2) ALSH1**      N°75b/13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3,1°;

Considérant que le taux de fréquentation important de l'ALSH 1 durant la pause méridienne nécessite une personne supplémentaire,

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois à compter du 2 septembre 2013.

### **XIII SUBVENTIONS**

N°76 /13

#### **1) Ecole primaire Jean Hans ARP**

N°76a/13

La classe de CE1m de l'école Jean Hans ARP s'est rendue en train au zoo de Mulhouse le 27 juin 2013.

Le montant du transport s'est élevé à 204 €.

Toutefois, ces frais de transport ne peuvent pas donner lieu à paiement par mandat administratif en l'absence de facture établie par la SNCF. Par ailleurs, le remboursement ne peut pas non plus se faire par la régie des dépenses, les frais de transport n'étant pas prévus dans cette régie.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 204 € à l'école Jean Hans ARP.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/ 6574.

#### **2) Subvention exceptionnelle**

N°76b /13

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'équipe senior féminine 1 de la Concorde a terminé à la 5<sup>ème</sup> place du championnat de France NF3 poule G et se maintient en championnat de France.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention (Mlle GEISTEL), d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/ 6574.

#### **3) Titres de champions**

N°76c /13

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les titres de « Champion de Poule » remportés par les équipes de la Société de Sports et Loisirs « La Concorde » au courant de la saison 2012 – 2013, à savoir :

- Seniors féminines 5
- Minimes féminines 2
- Benjamines 2

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention (Mlle GEISTEL), d'accorder une subvention à la Société de Sports et Loisirs « La Concorde » d'un montant total de 750,- € (250 € par titre) pour les titres de « Champion de poule ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/ 6574.

### **XIV DIVERS ET INFORMATIONS**

L'article 18 de la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2013 affine tous les élus locaux au régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des risques (maladie, vieillesse, accident du travail, maladies professionnelles) et assujettit les indemnités de fonction de certains d'entre eux aux cotisations de sécurité sociale, à compter du 1er janvier 2013.

M et Mme Sylvia HOFFMANN font part de leur remerciement à l'occasion du geste de la Commune fait pour leur mariage

M le Maire rend compte du bilan des rondes établi par la société SECURITAS pour les années 2011 et 2012, bilan transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

M le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de la Commune de modifier le périmètre de la zone 30, situé sur la route départementale 392. Ce point sera étudié en Commission d'Urbanisme.

Le site des fouilles archéologiques sur le site d'Altorf ouvrira ses portes au grand public le vendredi 12 juillet 2013 de 15h à 19h.

Un arrêté préfectoral du 24 juin 2013 fixe l'espèce sanglier comme nuisible sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, ainsi que les modalités de destruction à tir de cette espèce pour la campagne allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Un arrêté de circulation sera pris pour interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur 120 mètres aux abords de l'école Jean Hans ARP, rue des Coulis, Place des Frères Matthis et avenue Albert Schweitzer.

Le Club Féminin remercie la Commune pour le versement de la subvention de fonctionnement 2013.

L'association « Jeux et Amitiés » remercie la Commune pour le versement de la subvention de fonctionnement 2013.

L'Association Régionale de Santé d'Alsace nous informe de démarchages pour des affiches concernant la maladie de Lyme dans certaines mairies. Ces posters comportent de nombreuses contre-vérités scientifiques de nature à angoisser le public.

La Commission d'appel d'offres d'ouverture des plis pour l'extension du club house du football club se réunira le mardi 16 juillet 2013 à 16h.

La Commission d'appel d'offres d'attribution des lots pour l'extension du club house du football club se réunira le mercredi 24 juillet 2013 à 16h.

Une séance exceptionnelle de Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 août 2013 à 20 heures.